

**VILLE DE TÉMISCAMING
PROCÈS-VERBAL**

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

SONT PRÉSENTS: les conseillers, André Valiquette, Bertrand Gélinas, Crystal Luscombe, Steve Bernard, Jean-Louis Soulard sous la présidence du maire Alain Gauthier.

SONT AUSSI PRÉSENTS: Madame Anik Gagné, trésorière et Monsieur Patrick Tanguay-Dumas, directeur général et greffier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE: 19H00

2025-04-08-101

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CRYSTAL LUSCOMBE,

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté;

ADOPTÉE

2025-04-08-102

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2025

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2025 a été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVE BERNARD,
ET résolu unanimement,

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tel que rédigé, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

2025-04-08-103

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT #716 CONCERNANT DIVERS TARIFS APPLICABLES AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS, CULTURELLES ET COMMUNAUTAIRES À TÉMISCAMING ABROGEANT LES RÈGLEMENTS #704 ET #693

Le maire Alain Gauthier donne avis de motion et dépose le règlement #716 concernant divers tarifs applicables aux activités de loisirs, culturelles et communautaires à Témiscaming abrogeant les règlements #704 et #693 qui sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure avec dispense de lecture.

2025-04-08-104

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

ADJUDICATION – SOUMISSION EMCO CORPORATION - ACHAT D'UNE TERRIÈRE

CONSIDÉRANT que notre règlement #679 sur la gestion contractuelle, à l'article 11.1, dicte que tout contrat de toute nature, qu'il soit d'approvisionnement, de construction, de service ou de service professionnel, dont la valeur n'excède pas 24 999.99\$ peut être conclu de gré à gré ;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu la soumission #2002550490 de la compagnie EMCO Corporation pour montant de 6 772.90 \$ avant taxes pour l'achat d'une terrière ;

CONSIDÉRANT que cet équipement est un outil essentiel pour la gestion des opérations aux Travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BERTRAND GÉLINAS,
Et résolu unanimement,

D'autoriser M. Patrick Tanguay Dumas, directeur général et greffier à signer pour et au nom de la Ville la soumission #2002550490 de la compagnie EMCO Corporation pour montant de 6 772.90\$ avant taxes pour l'achat d'une terrière ;

QUE la dépense soit financée par le règlement parapluie #715.

ADOPTÉE

**VILLE DE TÉMISCAMING
PROCÈS-VERBAL**

2025-04-08-105

ADJUDICATION – SOUMISSION VÉOLIA – INSPECTION FILTRES – USINE TRAITEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT que notre règlement #679 sur la gestion contractuelle, à l'article 11.1, dicte que tout contrat de toute nature, qu'il soit d'approvisionnement, de construction, de service ou de service professionnel, dont la valeur n'excède pas 24 999.99\$ peut être conclu de gré à gré ;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu la soumission #2024 02 552758 de la compagnie Véolia pour montant de 19 740\$ avant taxes pour l'inspection des 3 filtres à l'usine de traitement des eaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ANDRÉ VALIQUETTE,
Et résolu unanimement,

D'autoriser M. Patrick Tanguay Dumas, directeur général et greffier à signer pour et au nom de la Ville la soumission #2024 02 552758 de la compagnie Véolia pour montant de 19 740\$ avant taxes pour l'inspection des 3 filtres à l'usine de traitement des eaux ;

QUE la dépense soit financée par le règlement parapluie #715.

ADOPTÉE

2025-04-08-106

ADJUDICATION – SOUMISSION VÉOLIA – REMPLACEMENT DE LAMELLES – ACTIFLO – USINE TRAITEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT que notre règlement #679 sur la gestion contractuelle, à l'article 11.2, dicte que tout contrat de toute nature, qu'il soit d'approvisionnement, de construction, de service ou de service professionnel, dont la valeur varie de 25 000,00\$ à 49 999,99\$ peut être conclu de gré à gré ;

CONSIDÉRANT que la ville doit tendre à faire participer le plus grand nombre de fournisseurs parmi ceux qui sont en mesure de répondre à ses besoins en favorisant la rotation entre les éventuels cocontractants, lorsque possible ;

CONSIDÉRANT que la Ville se réserve le droit de ne pas comparer les prix dans certaines circonstances justifiables par la saine gestion de ses opérations ;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu la soumission #2022 02 423741 Rev1 de la compagnie Véolia pour montant de 25 810\$ avant taxes pour le remplacement des lamelles dans l'Actiflo à l'usine de traitement des eaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVE BERNARD,
Et résolu unanimement,

D'autoriser M. Patrick Tanguay Dumas, directeur général et greffier à signer pour et au nom de la Ville la soumission #2022 02 423741 Rev 1 de la compagnie Véolia pour montant de 25 810\$ avant taxes pour le remplacement des lamelles dans l'Actiflo à l'usine de traitement des eaux ;

QUE la dépense soit financée par le règlement parapluie #715.

ADOPTÉE

VILLE DE TÉMISCAMING
PROCÈS-VERBAL

- 2025-04-08-107 **URBANISME**
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT #718 CONCERNANT LES NUISANCES, L'ORDRE, LA PAIX PUBLIQUE ET LA CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLIQUES ABROGEANT RÈGLEMENT #420
Le conseiller Bertrand Gélinas donne avis de motion et dépose le règlement #718 concernant les nuisances, l'ordre, la paix publique et la consommation de boissons alcooliques abrogeant règlement #420 qui sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure avec dispense de lecture.
- 2025-04-08-108 MISE EN VENTE DU LOT 5 058 953 AU 5079 CHEMIN DE LA BAIE-THOMPSON
CONSIDÉRANT le rachat du lot 5 058 953 car le propriétaire a abandonné son projet de construction ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remettre en vente ce lot ;

CONSIDÉRANT l'importante augmentation de l'évaluation foncière de ce lot en 2025 ;

CONSIDÉRANT que ce lot n'est pas aménagé ;

CONSIDÉRANT les conditions particulières prévues aux contrats de vente ;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-LOUIS SOULARD,
Et résolu unanimement,

QUE la Ville autorise la vente du lot 5 058 953 au prix de 95 000\$ plus taxes et frais de notaire aux conditions particulières et à la politique de vente tel que présenté et classée sous la cote 103-121/2023-03-14-113, en adaptant le prix de vente ;

QUE le maire et le directeur général et greffier soient autorisés à signer tout document relatif à cette résolution.

ADOPTÉE
- 2025-04-08-109 **ADMINISTRATION ET FINANCES**
APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MARS 2025
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ANDRÉ VALIQUETTE,
ET résolu unanimement,

D'approuver la liste des comptes à payer et des déboursés pour le mois de mars au montant 719 583.82\$, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution et est classée sous la cote 201-120/2025-04-08-109.

ADOPTÉE

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles par fonction au budget pour les fins pour lesquelles les dépenses citées ci-dessus ont été engagées et le paiement autorisé par le Conseil.

SIGNÉ à Témiscaming, ce 8 avril 2025.

Anik Gagné, trésorière
- DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES COMPARATIFS
La trésorière dépose l'état des revenus et des dépenses comparatifs pour la période de février 2025.

**VILLE DE TÉMISCAMING
PROCÈS-VERBAL**

2025-04-08-110

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 806 000\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 AVRIL 2025
CONSIDÉRANT que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Témiscaming souhaite emprunter par billets pour un montant total de 806 000\$ qui sera réalisé le 17 avril 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
697	806 000\$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 697, la Ville de Témiscaming souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-LOUIS SOULARD,
Et résolu unanimement,

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 17 avril 2025;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 avril et le 17 octobre de chaque année;
3. Les billets seront signés par M. Alain Gauthier, maire et Mme Anik Gagné trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	27 500 \$	
2027.	28 500 \$	
2028.	29 700 \$	
2029.	30 800 \$	
2030.	32 000 \$	(à payer en 2030)
2030.	657 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 697 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 avril 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2025-04-08-111

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT #717 RELATIF À LA GESTION DU CIMETIÈRE ABROGEANT LES RÈGLEMENTS #449 ET #568

Le conseiller André Valiquette donne avis de motion et dépose le règlement #717 relatif à la gestion du cimetière abrogeant règlement #449 et #568 qui sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure avec dispense de lecture.

2025-04-08-112

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE DIRECTEUR DE L'URBANISME ET INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que le poste de directeur de l'urbanisme et inspecteur municipal sera vacant en juin 2025 ;

**VILLE DE TÉMISCAMING
PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'embauche ;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BERTRAND GÉLINAS,
Et résolu unanimement,

QUE le conseil autorise le directeur général et greffier à faire une offre et à procéder à l'embauche du directeur de l'urbanisme et inspecteur municipal selon les conditions décrites dans un document classé sous la côte 302-100/2025-04-08-112.

ADOPTÉE

2025-04-08-113

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ #03-0021
Considérant les manquements reprochés à l'employé # 03-0021 dans le rapport de recommandation du directeur général, M. Patrick Tanguay Dumas, sous la cote 302-100/2025-04-08-113;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BERTRAND GÉLINAS,
Et résolu unanimement,

D'autoriser le directeur général à prendre toutes les mesures nécessaires inscrites dans le rapport de recommandation, et d'informer l'employé de cette résolution.

ADOPTÉE

VARIA

DEMANDES VERBALES

Le conseil répond à quelques questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ANDRÉ VALIQUETTE

QUE l'assemblée soit levée. Il est 19h41.

N.B. la prochaine séance ordinaire aura lieu le mardi 13 mai 2025.

Alain Gauthier, maire

Patrick Tanguay Dumas,
directeur général et greffier